

**MARCHES PUBLICS**

**UNIVERSITE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE**

**Secrétariat Général**

**Service Achats - Marchés**

**74, rue Louis PASTEUR**

**84029 AVIGNON CEDEX 1**

**TÉL: 04-90-16-28.28**



UNIVERSITÉ D'AVIGNON  
ET DES PAYS DE VAUCLUSE  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**MARCHE 14014**

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**CONCEPTION, REALISATION ET INSTALLATION D'UN  
VERGER ARTISTIQUE PERENNE DANS LE CADRE DU 1 %  
ARTISTIQUE POUR L'UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS  
DE VAUCLUSE.**

**Date et heure limites de réception des candidatures**

**Mercredi 08 juillet 2014 à 11 heures 30**

**Date et heure limites de réception des offres : jeudi 9**

**octobre 2014 à 11 h 30**

## Date et

### REGLEMENT DE LA CONSULTATION

#### SOMMAIRE

<b>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ÉTENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DÉCOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	3
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	3
<b>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</b>	<b>3</b>
2.1 - DURÉE DU MARCHÉ - DÉLAIS D'EXÉCUTION	3
VARIANTES MONTANT DE L'ENVELOPPE	3
2.3 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITÉS DE FINANCEMENT	4
2.5 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION	4
<b>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4 : PRÉSENTATION DES OFFRES</b>	<b>5</b>
4.1 - DOCUMENTS À PRODUIRE	5
<b>ARTICLE 5 : JUGEMENT DES OFFRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</b>	<b>6</b>
6.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	6
<b>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>7</b>
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
7.2 - DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES	7

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article premier : Objet et étendue de la consultation

#### *1.1 - Objet de la consultation*

La présente consultation concerne la conception, la réalisation et l'installation d'un verger artistique pérenne dans le cadre du 1 % artistique pour l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

➤ **Lieu(x) d'exécution** : AVIGNON

#### *1.2 - Etendue de la consultation*

Le marché est un marché à procédure adaptée restreinte régie notamment par les articles 26, 28 et 71 du Code des Marchés Publics.

#### *1.3 - Décomposition de la consultation*

Les prestations concernent un seul lot.

#### *1.4 - Conditions de participation des concurrents*

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

#### *1.5 - Nomenclature communautaire*

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont : 45216110

### Article 2 : Conditions de la consultation

#### *2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution*

Le délai d'exécution démarrera à réception de la notification du marché jusqu'à l'achèvement complet des prestations..

#### *2.2 - Variantes et Options*

➤ Variantes

Sans objet.

➤ Options

- Sans objet

## **2 . 3 Montant de l'enveloppe**

**1.**

Le financement du marché public sera effectué sur le budget général de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en application des règles de la comptabilité publique. Aucune subvention n'est prévue.

Le budget global de l'enveloppe 1% artistique s'élève à 105 792€ TTC et se décompose de la manière suivante :

- Le montant de la commande artistique s'élève à **85 057€ HT** soit **105 792€ TTC** et comprend les honoraires de l'artiste, la cession des droits d'auteurs, le coût de la conception, de la réalisation et de l'installation (sujétions de pose, d'ancrage, de transports comprises) de l'œuvre jusqu'à sa réception définitive,
- NB : les artistes pouvant être soumis à des régimes variables au titre de la TVA, la commande sera passée en application du taux de TVA auquel serait assujetti le lauréat, ainsi que ses éventuels sous-traitants, dans la limite de €TTC (TVA 20%)
- L'indemnité des deux artistes non retenus à l'issue de la 2<sup>ème</sup> phase de consultation, l'indemnisation des personnalités qualifiées et à l'architecte participant au comité artistique,
- Les prestations de contrôle technique,
- Les études et travaux connexes ne relevant pas de la production même de l'œuvre,
- Le solde étant destiné à couvrir la cession des droits d'auteurs

Les frais de publicité et les sommes correspondantes aux obligations du maître d'ouvrage au titre du régime de protection sociale des artistes (1% diffuseur) seront imputés sur des budgets de fonctionnement. Les candidats sont informés que l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse conclura le marché en euros.

### ***2.3 - Délai de validité des offres***

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### ***2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement***

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### ***2.5 – Conditions particulières d'exécution***

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

## **Article 3 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation (R.C)
- Acte d'engagement et ses annexes (A.E)

- Cahier des Clauses Particulières ( C.C.T.P )
- Programme artistique

➤ **Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est remis sur place auprès du Service Achats-Marchés ou adressé par courrier sur demande écrite des candidats (courrier, fax ou courriel), auprès de :

**Université D'Avignon et des Pays du Vaucluse**

**SERVICE ACHATS-MARCHES**

Case 36 - 74, rue Louis Pasteur

84 029 Avignon cedex 1

Tél : 04.90.16.28.28

Fax. : 04.90.16.25.89

Les candidats peuvent aussi demander la transmission du dossier de consultation ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique à l'adresse suivante : [service-achats@univ-avignon.fr](mailto:service-achats@univ-avignon.fr)

#### **Article 4 : Présentation des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Lorsque le candidat est une équipe, elle se définit comme un groupement momentané d'artistes co-traitants représenté par son mandataire.

Lorsque le groupement est conjoint, le mandataire devra être solidaire pour l'exécution du marché de chacune des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Chaque candidat ne pourra remettre pour la présente consultation, qu'une seule candidature en agissant soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre du groupement.

Les offres seront exprimées en EURO.

##### ***4.1 - Documents à produire***

Au stade de la sélection des candidatures, les candidats doivent fournir un dossier artistique présentant le cas échéant des références d'œuvres réalisées, celui-ci sera renvoyé aux candidats non retenus à l'issue de la procédure ainsi qu'une synthèse proposée.

Pour que leur candidature soit recevable, les candidats devront obligatoirement fournir un dossier de candidature complet comprenant les pièces suivantes, toutes établies en langue française et signé par la personne habilitée à engager la société.

Composition du dossier de candidature :

Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement fournira les pièces mentionnées ci-dessous à l'exception du DC1 fourni en un seul exemplaire, complété et signé par tous les membres du groupement :

- L'imprimé DC1 (*en vigueur au 25/06/2012*) « **lettre de candidature** » dûment rempli et signé en original

- L'imprimé DC2 (*en vigueur au 15/09/2010*) « **déclaration du candidat** » dûment complété et portant expressément la mention du chiffre d'affaire des 3 derniers exercices clos. Le candidat en réponse à la rubrique G du DC2 joindra les pièces suivantes :
  - Une attestation de garantie professionnelle (Maison des artistes, AGESEA, URSSAF, n°SIRET ou équivalent étranger),
  - En cas de prestations sous-traitées, ne pas omettre de fournir et remplir les rubriques du formulaire **DC4** et de le **signer**.
- DC 6 (Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé) dûment renseignée et signée
- Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
- Présentation d'une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé ;
- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ; datés et signés par la personne habilitée à engager la société,
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCTP) : cahier ci-joint à accepter sans modification ; signé par la personne habilitée à engager la société et paraphé à chacune de ses pages.
- Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.
  - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
  - Un dossier comprenant les titres d'études et professionnels, (français ou étranger) ou tous autres éléments permettant d'apprécier les capacités professionnelles.

Dans le cas de l'envoi d'un dossier « papier » (édition, catalogue...) Celui-ci sera renvoyé aux candidats à l'issue de la procédure.

Dans le cas de la présence d'un document électronique dans le dossier, le (les) candidat(s) devra (ont) s'assurer qu'il est compatible avec le système d'exploitation de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

## **Article 5 : Jugement des candidatures et des offres**

Toutes les candidatures reçues seront examinées par le comité artistique selon les critères et les modes de notation suivants :

1. Qualité artistique du dossier du candidat 50% (noté de 0 à 5)
2. Adéquation de la candidature par rapport à la commande (30%) notée de 0 à 3
3. Références professionnelles du candidat (20%) notée de 0 à 2

### **Nombre de candidats admis à présenter un projet**

Le comité artistique sélectionnera, sur la base des critères définis ci-dessus, les trois artistes ou équipes d'artistes qui à la suite d'un classement auront obtenus les notes pondérées les plus élevées. Cette proposition sera soumise à la décision motivée du représentant du pouvoir adjudicateur de l'Université.

Ces trois artistes ou équipes d'artistes seront informées de leur admission à présenter une offre par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique selon les critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- 1 Qualité artistique du dossier du candidat 50% (noté de 0 à 5)
- 2 Adéquation de la candidature par rapport à la commande (30%) notée de 0 à 3
- 3 Références professionnelles du candidat (20%) notée de 0 à 2


L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### ***6.1 – Transmission sous support papier***

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :  
**verger pérenne**  
**Marché 14014**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir les pièces de l'offre définies à l'article 4 du présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse**  
**Service Achats-Marchés**  
**74, Rue Louis Pasteur**  
**Case 36**  
**Bureau OE 29**  
**84029 Avignon CEDEX 1**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Il est remis sur place auprès du Service Achats-Marchés ou adressé par courrier sur demande écrite des candidats (courrier, fax ou courriel), auprès de :

---

**Université D'Avignon et des Pays de Vaucluse**

**SERVICE ACHATS-MARCHES**

Case 36 - Bureau 3 E 04

74, rue Louis Pasteur

84 029 Avignon cedex 1

Tél : 04.90.16.28.28

Fax. : 04.90.16.25.89

A réception de la demande, il sera expédié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le dossier de consultation des entreprises peut également être téléchargé sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) . Les offres peuvent également y être déposées de manière dématérialisée.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

### **7.1 - Demande de renseignements**

La maîtrise d'ouvrage du marché est assurée par mission culture de l'Université d'Avignon.

Contacts pour questions, visites, etc :

- Myriam Dougados  
[myriam.dougados@univ-avignon.fr](mailto:myriam.dougados@univ-avignon.fr)

- [Tél 06 87 22 19 84](tel:0687221984)

- 

### **7.2 - Documents complémentaires**

Sans objet.